





**Légende**

- Bâtiments résidentiels
- Bâtiments à usages mixtes (commercial et résidentiel)
- Bâtiments commerciaux
- Bureaux
- Bâtiments institutionnels
- Espaces publics
- Métro

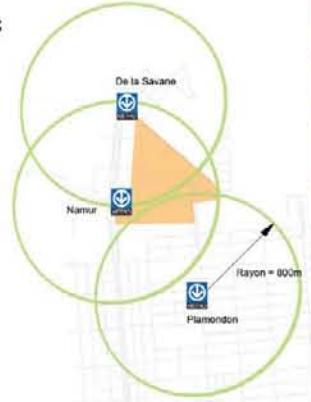


C'est en septembre 2005 que l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce suggère la modification radicale de la vocation du secteur Namur - Jean-Talon Ouest. Actuellement prédominé par du bâti industriel et du commerce d'automobile, la vision d'ensemble élaborée pour le secteur propose un milieu de vie contemporain et de qualité, ancré dans la réalité de la vie quotidienne, sa fonctionnalité, son environnement social et urbain.



Inspirés de l'approche de TOD (Transit Oriented Development) et des critères LEED for Neighborhood Development, les principaux objectifs de développement sont :

- \_Augmenter la densité résidentielle;
- \_Améliorer la sécurité et la convivialité du secteur;
- \_Doter le secteur d'une identité propre;
- \_Implanter de nouveaux services de quartier adaptés aux besoins;
- \_Tirer parti du potentiel de développement généré par la proximité des stations de métro; (Namur, De la Savanne, Plamondon);
- \_Améliorer la qualité de l'environnement urbain;



NOTE: Le cercle vert illustre un rayon de 800m, donc 5 à 10 minutes à pieds.



